

28 AVR. 2025

Frédéric Borloz – Conseiller d'Etat
Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

SSP-Enseignement
Madame Isabelle Smekens, secrétaire syndicale
Av. Louis-Ruchonnet 45, CP 1324
1001 Lausanne

Réf. DEF/DGEO/CBC/vcz

Lausanne, le vendredi 25 avril 2025

Classement de la pétition « Plus de moyens financiers pour les classes 1-2P » et suite

Madame la Secrétaire syndicale,

Votre courrier du 27 mars 2025, rédigé conjointement avec M. Durand (SPV) et M. Pierrehumbert (SUD– Education), m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Vous souhaitez obtenir la liste exhaustive et le calendrier de mise en œuvre des mesures annoncées à la rentrée 2023 et 2024, ainsi que la liste des prochaines mesures que nous entendons proposer à la rentrée 2025.

La situation des classes 1-2P est au centre de nos préoccupations. À ce titre, nous allons analyser en détails les projets mis en place à l'aide des périodes de projet d'établissement qui sont entrées en vigueur en août 2024 (pour rappel, 1 période hebdomadaire pour environ 17 élèves pour un coût de 4.3 millions). Nous pourrions ainsi identifier les pratiques qui donnent satisfaction et les communiquer à l'ensemble des établissements. Ces périodes sont naturellement reconduites pour les prochaines années scolaires.

Lors de la prochaine conférence plénière des cadres de l'école obligatoire en mai, nous reviendrons sur l'obligation de consulter les conférences des professionnels sur les choix concernant l'utilisation des ressources (LEO, art. 49, al. B). Ainsi, les projets mis en place grâce à ces périodes devront être discutés avec les professionnels des établissements.

En complément des mesures AILA que nous finançons (8 millions) au sein des structures de la petite enfance, une enquête conjointe SCAJE-DGEO va être mise en place pour se donner les moyens de mieux identifier les élèves présentant des difficultés d'adaptation sociale et des troubles du comportement avant leur entrée à l'école obligatoire. Il s'agit avant tout de comprendre ces phénomènes et d'identifier avec précision qui sont les personnes concernées par les problématiques de comportement dans le but de mieux cibler nos actions. La collaboration entre le préscolaire et le scolaire va donc être intensifiée dans les années à venir.

Les besoins en enseignement spécialisé ne cessent de croître pour tous les élèves, mais en particulier chez les 1-2P. L'effort ne sera pas ralenti pour la prochaine année scolaire.

En ce qui concerne les ressources de pédagogie spécialisée pour le déploiement des mesures renforcées MR, un accent particulier continuera à être mis sur la mutualisation de telles ressources, ceci pour permettre une utilisation plus efficace sur le plan régional mais également au niveau de l'ensemble de la classe.

Afin de répondre à l'augmentation de ces besoins, 7 classes régionales de pédagogie spécialisée orientées pour les jeunes élèves TSA 1-4P ont été ouvertes depuis la rentrée scolaire 23-24 pour un coût de 2 millions. D'autres verront le jour à la rentrée 25. Le nombre total de CRPS se monte aujourd'hui à 39. En outre, les besoins en mesures renforcées ont doublé depuis la rentrée scolaire 23-24. Des ressources seront fournies à environ 500 nouveaux élèves concernés par ces mesures à la rentrée 25 pour un coût projeté de 13.5 millions.

Les difficultés et troubles du comportement sont également un des sujets urgents pour lequel nous préparons un plan d'action afin de compléter les outils existants et d'aider les établissements à y faire face. Par ailleurs, une analyse du dispositif de ressources socio-éducatives est actuellement effectuée par la DGEO et la DGEJ. Ces objets seront en principe finalisés au début 2026.

Parmi les mesures annoncées à la rentrée scolaire 23-24, nous avons finalisé l'engagement de l'ensemble des professionnels en PPLS (45 ETP pour un coût de 5.4 millions) qui sont entrés en activité à la rentrée 24.

Finalement, le conventionnement des établissements de pédagogie spécialisée et la mise en œuvre de nouveaux modèles de financement engendrent la création progressive d'env. 60 ETP supplémentaires pour un coût de 8 millions entre 2025 et 2027.

Ces différentes thématiques seront par ailleurs abordées avec les syndicats lors des prochaines séances de plateforme avec la DGEO.

Tout en souhaitant que ces éléments répondent à votre demande et en me réjouissant des collaborations déjà engagées avec la DGEO, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire syndicale, l'expression de mes distingués messages.

Frédéric Borloz



Copie :

- M. Cédric Blanc, directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
- M. Grégory Durand, président Société pédagogique vaudoise
- M. Gilles Pierrehumbert, président SUD-Education

